

Présentation

La protection des cultures maraîchères demande une vigilance particulière et une anticipation importante des risques potentiels, surtout en agriculture biologique où la prophylaxie est la première base d'intervention. Les visites techniques sur les exploitations en 2018, ont mis en évidence le besoin de rappel sur l'ensemble des cultures et de perfectionnement sur les cultures de salades et de tomates.

Ce stage vous permettra de connaître les principaux ravageurs et maladies en maraîchage biologique, ainsi que les auxiliaires ; maîtriser les principales méthodes de lutte en culture biologique de tomate et salade.



Au Programme...

- **Méthodes préventives contre les ravageurs et maladies** : produits biologiques, rotations, prophylaxie, variétés tolérantes, greffage, techniques culturales, biodiversité fonctionnelle. Approche transversale, des productions maraîchère bio.
- **Zoom sur les cas particuliers de la protection de la tomate et de la salade contre les principaux ravageurs et maladies** : dégâts, biologie, méthodes de lutte en AB

Public visé

Maraîchers de Bourgogne Franche-Comté
En agriculture biologique ou conventionnelle

Intervenante
Catherine MAZOLLIER,
responsable équipe maraîchage
GRAB Avignon



Responsable de stage
Antoine NEY ou Léa NISOLLE,
Chargés de Mission Filières Légumières
CRABFC



Les + de la formation :

J'échange avec d'autres maraîchers sur mes pratiques

Je repars avec des pistes concrètes pour mon exploitation

Avec la participation financière de :



Inscription

Par retour du bulletin ci-joint et
du chèque de caution
Avant le 14 janvier 2019

Renseignements et inscription :

Chambre Régionale d'Agriculture
Service formation
Site Valparc - 12 rue de Franche-Comté
25480 ECOLE-VALENTIN
03 81 54 71 81
crfa@bfc.chambagri.fr

Modalités pratiques

Horaires et lieux

De 9h00 à 17h00 (7 heures)

Le **12 février 2019**

à **Ecole-Valentin (25)**

Site de Valparc—Espace Valentin Est

Coût de la formation

- **Contributeurs VIVEA** (*chefs d'exploitation agricole, conjoints collaborateur, cotisants solidaires et aides familiaux, de—de 65 ans et à jour de leurs cotisations—candidats à l'installation sous conditions PPP*)

Frais pédagogiques : 0 €*

**Prise en charge des frais pédagogiques par VIVEA à hauteur de 168 € pour cette formation (sous réserve d'accord de financement) et dans la limite de 2000 €/an/contributeur (cf. plaquette jointe).*

Chèque de caution 50 € à l'inscription
(*restitué en fin de formation*)

- **Autres publics et candidats à l'installation : nous contacter**

Repas prévu sur place :
tiré du sac



**Protection des cultures
légumières biologiques contre
ravageurs et maladies**

cas de la salade et la tomate



Le mardi 12 février 2019
à Ecole-Valentin (25)

FORMATION 2019